

siéurs dimanches successifs, des cérémonies de béatification de plusieurs serviteurs de Dieu :

D'abord les cinq Vénérables dont la cause de béatification est complètement terminée. Ce sont : Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur, au diocèse de Luçon, de la Congrégation du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse ;

Egidius-Marie de Saint-Joseph, de l'Institut de Saint-Pierre d'Alcantara ;

Clément Marie Hofbauer, Rédemptoriste, de Vienne ;

Félix de Nicosie, Frère lai de l'ordre des Capucins ;

Inès de Beninganim, religieuse augustine d'Espagne.

Pour le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, le décret de *tuto procedi posse ad beatificationem* est annoncé comme devant paraître très prochainement.

Il y a encore quatre autres Vénérables dont la cause est assez avancée pour qu'elle puisse être menée à terme au commencement de 1888. Ce sont : Pompilius Pirotti, des Ecoles Pies ; Ancina, de l'Oratoire ; et deux missionnaires Lazaristes martyrisés : les Vénérables Perboyre et Chanel.

Il y a lieu d'espérer que N. S. P. le Pape rendra aussi, en faveur de deux Français de l'ordre des Mineurs capucins, dont nous avons annoncé la vie samedi dernier, le R. P. Cassien, de Nantes, et le R. P. Agathange, de Vendôme, l'un et l'autre martyrisés pour la foi, en 1638, en Abyssinie, un décret semblable à celui qui vient d'être rendu pour les saints d'Angleterre.

La cause de béatification d'un autre Franciscain, le vénérable Honoré de Paris est aussi en bonne voie. Les quatre premiers décrets, celui d'introduction de la cause, celui de non culte, celui de réputation de sainteté, de vertus et de miracles en général, celui des écrits, ont déjà été rendus.

La cause du vénérable Libermann, fondateur de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, est arrivée au même point depuis le 15 mai 1886.

La cause de la vénérable Mère Rivier, fondatrice de la congrégation de la Présentation de Marie, a été plaidée devant N. S. P. le Pape, pour la première fois, le 17 mars dernier,

UNE LETTRE DE M. FAZZARI.

Le *Fanfulla* et le *Corriere di Roma* publient la lettre suivante de M. Fazzari :

Serra San Bruno, 30 juillet.

Loin des chaleurs, au milieu de ces forêts ombragées et tranquilles, je lis la polémique suscitée par la circulaire du cardinal Rampolla et par la Lettre du Souverain-Pontife.

La raison est entièrement du côté du Vatican.

J'ai le corps criblé de blessures reçues pour la cause de l'unité italienne, je n'ai jamais espéré ni demandé aucune récompense, croyant avoir fait mon devoir